



Commune d'AVEIZIEUX  
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vu par le Maire  
pour être annexée à la délibération  
du Conseil Municipal du 01/10/2025  
Le Maire :



## Règlement du concours communal de fleurissement à AVEIZIEUX

Le concours, organisé par la commune, s'inscrit dans une démarche de fleurissement et d'embellissement des maisons et fermes. Il favorise l'implication de ses habitants dans la mise en valeur de l'environnement, en intégrant des principes de développement durable. Les efforts de la commune sont ainsi complétés et encouragés par les initiatives des habitants.

### 1/ OBJET DU CONCOURS

Ce concours a pour objectif d'encourager toutes les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement du cadre de vie. Le concours des maisons fleuries récompensera les réalisations personnelles, il ne s'agit pas seulement de quantité de fleurs mais de qualité et d'harmonie. Enfin, il encouragera toute initiative œuvrant au respect de l'environnement par l'adoption de pratiques compatibles avec le développement durable.

### 2/ MODALITES D'INSCRIPTION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les habitants d'Aveizieux. La commune informe les habitants au mois d'avril par l'intermédiaire du « Quoi d neuf à Aveizieux », sur Illiwap, et par affichage au panneau lumineux devant la mairie.

Les inscriptions se feront par l'intermédiaire d'une fiche disponible en mairie, sur le site internet de la commune ou bien lors de la remise des prix des maisons fleuries en avril.

La date limite d'inscription est fixée au 15 juin.

### 3/ CATEGORIES

Les catégories du concours communal seront aménagées en 2 catégories :

A Maisons avec jardin

B Anciens bâtiments de ferme, passementeries et commerces

Seront classés « hors concours » les lauréats classés premiers 2 années consécutives. L'année suivante, le jury passera mais ils ne seront pas classés, ils seront « Hors concours » et recevront un bon d'achat de 25€ s'ils sont inscrits et si le fleurissement est susceptible d'obtenir un prix.



**Mairie d'AVEIZIEUX**

1 rue des Erables – 42330 AVEIZIEUX

Téléphone 04 77 94 00 12

E mail : [mairie@mairieaveizieux.fr](mailto:mairie@mairieaveizieux.fr) - Site : [mairie-aveizieux.fr](http://mairie-aveizieux.fr)

#### 4/ COMPOSITION DU JURY

Le jury est présidé par le conseiller municipal en charge du fleurissement. Il choisira les membres du jury (5 à 7 personnes) qui sera composé de bénévoles de la commune ainsi que d'un représentant d'une autre commune.

A l'issue du passage du jury, programmé généralement courant juillet, les membres du jury soumettent leurs notes afin de réaliser le classement par catégorie.

#### 5/ CRITERES DE NOTATION

Les critères de notation seront les suivants :

1- Impression générale (répartition, étendue du décor...)	/25
2- Choix des végétaux, des contenants, diversité des espèces, harmonie, formes et couleurs	/25
3- Entretien général et propreté	/25
4- Développement durable (plantation de vivaces, paillage, arrosage...)	/25
Total	/ 100

Une note sur 100 points sera attribuée à chaque participant.

Le jury se réserve le droit d'appréciation de la catégorie pour la notation. De même, il s'autorise également à photographier les différents sites pour une exploitation éventuelle de ces clichés. L'accord du propriétaire pour ces photos est acquis lors de son inscription.

#### 6 REMISE DES PRIX

Tous les lauréats seront récompensés lors d'une remise des prix (sous forme de bons d'achat) en avril de l'année suivante.

La dotation destinée à remercier et encourager les lauréats s'établit comme suit :

- 30€ au premier prix puis une diminution de 1€ pour chacun des participants suivants ( 29€ au 2<sup>ème</sup> ; 28€ au 3<sup>ème</sup> ; à partir du 4<sup>ème</sup> dans la limite du budget octroyé).
- 25€ pour les candidats « Hors concours »

#### 7 CONCOURS DEPARTEMENTAL

Les inscrits à la Campagne départementale «fleurissement et cadre de vie» des maisons et bâtiments fleuris visibles de la voie publique sont désignés par la commission communale du fleurissement parmi les lauréats de l'année en cours.

Une visite est effectuée depuis la rue par le jury départemental, sans date précise, avant le 15 septembre.

Un rapport de visite est envoyé à la commune en fin d'année.

Fait à Avezieux, le 25 septembre 2025  
Sylvain DARDOULLIER, maire,

